

JOURNAL

du Syndicat DE L'Architecture

Prix 5€ DÉCEMBRE 2022

S O M M A I R E

N° 41



ÉDITORIAL

UNE PROFESSION QUI CHANGE, UNE AMBITION

Les architectes s'interrogent beaucoup, sur plusieurs sujets en lien avec leur pratique professionnelle. La formation des jeunes architectes, la HMONP, les différents métiers exercés ensuite par les diplômés d'État, les modes de rémunération de leur travail, l'accès à la commande, leur place sur les chantiers à

l'issue des missions de conception, ou encore dans le cadre des opérations de rénovation des bâtiments. Le ministère de la Culture a d'ailleurs répondu à ces interrogations avec le lancement, cette année, de l'Observatoire de l'Architecture qui à l'issue d'une longue phase de diagnostics sur l'état actuel de la profession, cherchera à donner des réponses politiques permettant d'asseoir les ambitions de notre branche en matière de formation, et de l'exercice professionnel dans une époque en pleine évolution.

Parlons d'ailleurs carrément de perturbation, car notre exercice, à l'image de notre société, est plus que jamais sujet à hésitations et ambivalences.

Prenons l'exemple de la rénovation énergétique : 20% des émissions de gaz à effets de serre en France sont dues au secteur tertiaire résidentiel. 86% des financements de « ma prime renov » sont des actions uniques alors que 0,1% seulement sont des rénovations complètes. Comment espérer gagner une neutralité carbone en 2050 ? Pourtant les architectes peuvent répondre à ce marché et diriger ces chantiers qui leur échappent en grande partie et les débats peuvent être passionnants avec les élus locaux et maîtres d'ouvrage pour les choix sur la préservation de la biodiversité locale ou globale. Une question qui s'étire de la pose d'un matériau géo sourcé ou réutilisé à l'aménagement global de l'espace, l'équilibrage des territoires et des déplacements. À propos de la transition énergétique, la coupe du monde de foot 2022 au Qatar aura au moins donné l'occasion de montrer l'aberration des stades, des climatisations et des transports en avion depuis Abu Dhabi.

Évidemment, on est obligé de parler encore du Covid. La pandémie a établi les limites sanitaires et sociales de l'hyper concentration urbaine et juxtaposé à la fois les risques de la promiscuité et ceux de l'isolement, drôle de paradoxe. Et aujourd'hui, les excellents rapports réalisés en 2021 et je pense en particulier à celui de François LECLERCQ sur le logement non adapté au confinement, et plus généralement, à de nouveaux usages, semblent avoir une suite discrète avec le PINEL+. Mais volonté ou substitution des sujets à celui de la crise économique, du manque de matériaux, de main d'œuvre sur les chantiers, restons vigilants et exigeants au thème du logement.

L'automne a reconduit dans les réunions paritaires la recherche de la valeur du point de nos salariés avec encore une difficulté, celle de fixer une valeur d'inflation pour les mois à venir.

Quel plaisir tranquille alors de lire dans la presse spécialisée que l'équerre d'argent 2022 remise à l'équipe BEAUDOUIN et Ivry SERRE est un projet de médiathèque dans un contexte urbain difficile et « d'une poésie folle », mais encore que le très beau Louvre d'Abu Dhabi de Jean NOUVEL a fêté ses cinq ans et 120 000 visiteurs scolaires. Comme si l'excellence conjointe d'une très intelligente conception et d'une exigeante réalisation n'était perçue que sous l'angle culturel lorsque la qualité de l'Architecture est bien toujours notre but et notre passion.

Bénédicte MEYNIEL

P. 2

**MAIS OÙ EST DONC
PASSÉE L'ARCHITECTURE ?**
Laurent SALOMON

P. 4

**RÉVISION DU CODE
DE DÉONTOLOGIE
DES ARCHITECTES**
Béatrice DOLLÉ

P. 5

SÉMINAIRE D'AUTOMNE
Rémi HERSANT

P. 6

**PHARO,
SCOP D'ARCHITECTES
ET URBANISTES AU MANS**
Fabienne PAUMIER

P. 8

ÊTRE ARCHITECTE

P. 10

**HISTOIRE DU SYNDICAT
DE L'ARCHITECTURE**
Patrick COLOMBIER

P. 12

**RENÉE GAILHOUSTET
L'ARCHITECTURE
À L'ÉPREUVE DU TEMPS**
Serge RENAUDIE

P. 14

**VOYAGE-FORMATION
DU SYNDICAT
DE L'ARCHITECTURE
ON REMET ÇA !**
Reine SAGNES

P. 16

**ÉRIC WIRTH...
IN MEMORIUM**
Lionel DUNET

Édition : Syndicat de l'Architecture
24 rue des Prairies 75020 Paris
0143610291

www.syndicatdelarchitecture.com
Publication Trimestrielle

Directeur de publication :

Hugo FRANCK

Rédactrice en chef :

Dominique DELORD,

Réalisation graphique :

Nicole VALENTIN nicoleva@free.fr

Imprimeur : SINTEZ

20 bis rue Louis Philippe

92200 Neuilly sur Seine

N° CPPAP 0524 G 93681

MAIS OÙ EST DONC PASSÉE L'ARCHITECTURE ?

Voici des années que la formation des architectes se complexifie. Au fil des mutations économiques et sociales, elle s'oblige à intégrer toujours plus de connaissances dans son cursus, un peu comme si concentrer cet enseignement sur sa discipline essentielle portait en soit une sorte de culpabilité.

Déjà, l'histoire de cette profession est marquée par sa séparation des ingénieurs survenue au XVIII^e, séparation qui l'a dans une certaine mesure dépossédée de son expertise technique. Elle s'en est trouvée enfermée dans le domaine des « Beaux-Arts » qui explicite bien sa finalité principalement esthétique, assez éloignée de ce que portait en lui le traité de Vitruve. La modernisation de sa formation, engagée un peu avant 1968, a été initiée par quelques personnes cultivées, de retour d'une expérience transatlantique, qui avaient remis en cause cet enseignement « Beaux-Arts », encombré de scories d'un académisme archaïque, déconnecté d'un monde transformé par l'industrie, la démocratie et les philosophies de la Libération. Le fond de cette remise en question était l'ambition de faire de l'architecte un intellectuel développant une pensée de l'habité allant au-delà de la simple question de la construction. En conséquence, l'architecte devait acquérir une compétence protéiforme, englobant géographie, histoire des arts, sociologie et expression artistique. Il n'était toutefois pas envisagé de mettre en retrait la nécessité constructive. Cependant, autant d'apprentissages ont progressivement, mécaniquement, réduit la place de l'enseignement du projet d'Architecture, proposé dorénavant comme le lieu d'une synthèse de cette profusion de données qui lui sont extérieures, quoiqu'en quelque sorte « mitoyennes ».

Aujourd'hui, cette intention apparaît en elle-même une sorte de « fausse piste ». Elle semble assez ignorante de la signification profonde de cette discipline visant, délibérément ou non, à représenter le rapport de l'humain à

son monde. Car en conséquence de sa nature-même, l'Architecture se propose déjà, depuis son avènement dans l'histoire occidentale, comme une philosophie de l'édification. Elle embrasse depuis toujours, dans son champ d'expression, tout ce qui concerne l'habitation humaine, de la clôture du champ à celle de la ville-forteresse, de la stoa hellénique à la place royale, du chemin des ânes à l'autoroute, de la cabane du forgeron au laminoir, et toutes autres figures signifiantes de notre être au monde. Ces figures constituées au fil du temps sont motrices de la transformation réitérée de son aspect. De ce point de vue, on peut comparer la position de l'Architecture au regard du monde bâti à celle de la Philosophie au regard du monde de la connaissance.

Qu'est-il advenu depuis cette première séparation des Beaux-Arts ? Cet enseignement est désormais plus préoccupé de ce dont traite l'Architecture que de ce qu'elle est – et la nuance est de taille –. Comme on peut aisément le comprendre, certaines disciplines ont prospéré et d'autres se sont réduites. Mais, en bilan global, les nombreuses disciplines enseignées ont contraint à l'extrême le temps dédié par les étudiants à travailler leurs projets d'Architecture, c'est-à-dire à s'exercer à effectuer une synthèse construite de données disparates au sein d'un espace signifiant. Ce déficit de disponibilité a été encore aggravé par la réduction de la durée d'études de 6 à 5 années, consécutive à l'intégration de cet enseignement dans un cursus LMD.

On se trouve donc actuellement dans une situation tout à fait paradoxale : le faible temps dont dispose l'étudiant pour son

travail de projet nécessite en compensation un très long temps d'encadrement de la part des enseignants de cette discipline afin de palier à ce manque. Pour accélérer la production du projet, il n'est plus rare qu'ils aillent jusqu'à donner des solutions à l'étudiant qui n'a plus le temps de les découvrir par lui-même. Ce type d'accompagnement n'est pas un progrès.

Une autre donnée concourt à aggraver cette situation. C'est l'hypothèse développée par certains enseignants – le plus souvent « non-projeteurs » au sens où ils ne produisent pas eux-mêmes de projets même s'ils sont diplômés en Architecture – selon laquelle l'enseignement du projet architectural pourrait être conclu dans les 3 années de la Licence, les deux années du Master étant ainsi libérées pour « d'autres investigations ». Cette considération conteste en filigrane la capacité de la discipline architecturale à traiter directement de sujets complexes, et suggère de les déplacer vers des disciplines échappant à la nécessité d'une représentation spatiale immédiate : l'urbanisme et l'aménagement du territoire. L'enseignement de l'Architecture (si l'on peut encore le désigner ainsi) devient alors « cartographique », un préalable à toute concrétisation spatiale, dépouillant cette dernière de responsabilité sémantique.

Enfin, la prise en charge des singularités techniques résultant de la crise climatique vient en dernière strate occuper l'espace et le temps de cet enseignement. Elle relègue à la marge l'approche globale d'un langage incluant la question technique. Elle offre l'espace principal de l'enseignement à ce qui devrait découler des ambitions d'un projet et non le précéder : les choix techniques.



Le CORBUSIER © Andreas VANPOUCKE

Mais ce qui caractérise le plus l'aspect singulier de cet enseignement « à la française » de l'Architecture, c'est la quasi-disparition de l'enseignement de la structure. Il est le plus souvent considéré par les enseignants qui en ont la charge comme étant trop difficile à développer pour des étudiants dont le niveau scientifique serait insuffisant et pour lesquels la maîtrise des calculs serait inatteignable. Pourtant, personne n'envisage de consacrer à ces lacunes le temps d'enseignement nécessaire, principalement parce que les plages horaires sont déjà saturées par cette multitude d'autres disciplines qui, pour se légitimer, s'auto-qualifient de « connexes ». Ainsi, l'étudiant en Architecture d'une école française ne dispose ni du temps nécessaire à travailler son projet, ni d'une continuité de cet enseignement sur la durée totale de ses études, ni d'une formation structurelle suffisante pour aborder convenablement les rapports « espace/structure » sans lesquels la projection mentale d'une Architecture reste incomplète.

Sur quelles bases sont donc instituées ces dispositions ? Quels sont les outils dont disposent les écoles pour développer ces stratégies qui les convainquent semble-t-il de poursuivre dans cette direction ? À ma connaissance, aucune école ne dispose d'un tableau comparatif des différents enseignements dispensés dans les différents pays d'Europe dans

le cadre du LMD, mettant en évidence les différentes disciplines abordées par les écoles de chaque pays, les temps d'encadrement qui leur sont consacrés, la nature de cet enseignement (cours magistraux, travaux dirigés, séminaires, projet architectural). Mon expérience d'enseignement dans différents pays (France pendant 40 années consécutives, Italie depuis 8 ans, Allemagne, Corée du Sud, Équateur, Mexique, Pérou en workshops réitérés) m'a montré que nous sommes plutôt les champions de l'atomisation des connaissances en même temps que les plus éloignés d'une approche technique efficiente de la construction. Peut-être doit-on y voir la conséquence du fait que cette nébuleuse de compétences, toutes concurrentes, qui gravitent autour de la discipline architecturale compose une « majorité académique » qui décide des programmes, dépouillant les architectes enseignant de projet, minoritaires, d'une légitime autorité sur leur définition.

Il faut un certain niveau de cécité pour ne pas mesurer l'ampleur du décalage qui caractérise nos formations, si on les compare à celles de nos voisins européens, allemands, anglais, espagnols, italiens ou portugais pour n'évoquer que les plus proches. Il est pourtant évident que le projet architectural, comme singularité de production heuristique et comme manifestation d'une structure mentale capable de transcrire en forme un récit sociétal est la première victime de cette atomisation de la formation.

Devenue une otage récurrente des « modes » successives de la pensée : la vision « sociologique » de l'après 68, la vision « numérique » de l'invasion des technologies de l'information, la vision « climatologique » des années présentes, cette discipline en vient à oublier ce qui l'a fondée. Son enseignement lui-même est coupé de ses racines permettant d'explicitement la situation présente : l'Architecture moderne y est le plus souvent présentée comme un phénomène de rupture, sans que ce avec quoi elle rompt ne soit présenté, et sans que cette qualification-même de rupture ne soit démontrée. De même, l'histoire de l'Architecture,

telle qu'elle est enseignée dans les écoles, ignore presque totalement l'histoire du projet architectural dont les mutations successives ont généré le métamorphisme des œuvres qu'elle présente. Les programmes, quant à eux, se perdent dans une fuite perpétuelle, à la poursuite de la dernière actualité. L'enseignement perd ainsi une nécessaire relation avec sa propre histoire. Paradoxalement, aujourd'hui, il continue à présenter les « Beaux-Arts » comme un mal absolu, alors que, simultanément, il accompagne – plus ou moins consciemment – la renaissance d'un « Beuzardisme » pathétique, noyant le projet dans une logorrhée formelle dépourvue de signification.

Ainsi, le paysage architectural et urbain devient le reflet le plus vulgaire d'une société de l'individualisme et de l'égotisme, de la spéculation foncière et du renoncement à la chose publique : un dépotoir de vanités au service de profits illégitimes. Les justifications théoriques (artistiques, numériques, écologiques) des « auteurs » n'y sont le plus souvent que les alibis d'expressions solitaires. Très inscrites dans cette situation pourtant consternante, les écoles produisent des étudiants principalement formatés aux fins d'être « ouvriérisés » au sein de structures de production bien intégrées au système économique (la HMONP y prend sa part). Ceux d'entre eux qui contestent la légitimité de cette « ouvriérisation » s'auto-proclament souvent « artistes », position finalement tout aussi égotique que la société qui les nourrit, et cela sans qu'ils ne réalisent que ce type d'expression, dès lors qu'il est privé de positions critiques explicites, représente une servilité aux attentes du marché qui est exactement à l'opposé de ses ambitions pseudo-artistiques.

Les péripéties de cette succession de transformations – de la profession comme de son enseignement – démontrent assez efficacement que « le pire n'est jamais décevant ». Aujourd'hui, on peut se demander légitimement : dans cet enseignement, où est donc passée l'Architecture ?

Laurent SALOMON

RÉVISION DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES ARCHITECTES

30 ans, c'est l'âge de la version actuellement en cours du code des devoirs professionnels des architectes dont la dernière modification remonte à 1992.

Et pourtant sa révision est à l'œuvre depuis plus de 5 ans, élaborée principalement par l'Ordre des architectes et le ministère de la Culture et serait à ce jour suffisamment avancée pour entrer prochainement dans le circuit légal de validation, notamment par les ministères de la Justice et de l'Intérieur avant d'arriver au Conseil d'État.

Mais c'était sans compter avec la loi sur l'Architecture de 1977 qui rend obligatoire la consultation des syndicats. C'est à ce titre que le Syndicat de l'Architecture a pu découvrir le texte en question qui au-delà de quelques révisions de pure forme, liées essentiellement à l'extension du monopole des architectes aux permis d'aménager (PAPE) de plus de 2000 m² instauré par la loi LCAP, propose l'introduction de nouveaux devoirs pour les architectes et de nouveaux pouvoirs pour les CROAs, contestables de l'avis du Syndicat de l'Architecture qui ne peut valider le texte en l'état.

Ainsi, l'article 8 ouvrirait la possibilité aux architectes de réaliser des activités commerciales accessoires au sein de leurs agences, organisant par-là le risque d'une confusion d'activités pourtant clairement interdite dans ce même article, et ouvrant la porte à toute sorte de conflits d'intérêts. À moins que l'intention ne soit d'entériner le fait que trop d'architectes n'ont plus les moyens de vivre de leur travail et en sont réduits à faire commerce de leurs dessins et autres produits dérivés, y compris ceux récupérés sur leurs chantiers (*sic*) dicit les initiateurs de cette mesure ? Il est pourtant si simple de créer une structure indépendante.

Autre réserve sur l'article 11 qui rappelle l'obligation pour tout architecte de passer une convention préalable avec son client définissant entre autres la nature

et l'étendue des missions qui lui sont confiées. Cet article serait complété par un paragraphe relatif à une mission de suivi de la conformité architecturale sans visa ni direction de l'exécution des travaux, qui en définirait le contenu de façon assez vague. Est-ce au Code de déontologie d'intervenir sur une dérive spécifique à un type de commande, le logement de promotion privée en l'occurrence ? Quels contrôles les CROAs pourront-ils opérer et comment ? Ne vaudrait-il pas mieux préciser et expliciter l'article 3 de la loi sur l'architecture, à ce jour mal compris et mis à mal ? Enfin, inscrire cette mauvaise pratique dans le code de déontologie n'est-ce pas inviter à l'utiliser pour d'autres types de programmes confiés aux architectes tels que équipements, activités, réhabilitation, etc...

C'est une fois encore l'occasion pour le Syndicat de l'Architecture de rappeler qu'il se porte en faux contre l'idée montante selon laquelle le travail d'Architecture porterait principalement sur la conception qui pourrait être déconnectée du chantier, alors qu'il y a lieu au contraire de défendre la juste place de l'architecte sur ses chantiers quelle qu'en soit leur nature. C'est pourquoi le Syndicat demande la suppression pure et simple de ce nouveau paragraphe.

Sur les obligations de l'architecte dans le cadre de ses interventions sur un bâtiment existant telles que définies à l'article 21, le Syndicat s'interroge sur le bien-fondé et les conditions de l'utilisation par l'architecte de la réhabilitation des fichiers numériques réalisés par l'architecte du bâtiment d'origine, d'autant plus si ce dernier est encore en activité et si la réhabilitation risque de porter atteinte à l'intégrité de l'œuvre. Cet article en l'état ne semble pas traiter ce cas de figure.

Plus délicat, l'article 35 du document qui envisage de lever purement et simplement l'interdiction de sous-traiter les

missions relevant du monopole de l'architecte à savoir le Permis de Construire (PC) et désormais le PAPE, interdiction clairement énoncée dans l'article 37 du code de déontologie actuel.

Faudrait-il au motif de l'évolution des modes d'exercice des architectes, remettre en cause la loi sur l'Architecture et écorner les prérogatives régaliennes restant encore aux architectes ?

Car, s'il est nécessaire d'encadrer et par là de reconnaître le travail accompli par des architectes sous le statut d'auto-entrepreneur ou de free-lance pour le compte d'un autre architecte, il serait erroné de considérer systématiquement ce type de relation comme de la « sous-traitance » alors qu'il peut ne s'agir que d'une délégation de tâches sans transfert de responsabilités. Le Syndicat s'est prononcé contre cette proposition.

Enfin, autre nouveauté inquiétante énoncée dans un article 40-1 créé spécialement, selon laquelle la poursuite abusive d'une exploitation déficitaire serait interdite, ceci afin d'aligner les activités d'Architecture sur le Code du Commerce qui lui-même exclut pourtant de nombre de ses clauses les professions réglementées ! Quel avenir réserverait une telle disposition pour les architectes, obligés déontologiquement à faire du profit, sous la surveillance et le contrôle de leurs CROAs respectifs, et au mépris du serment qu'ils ont prêté, des marchés publics qu'ils sont nombreux à honorer et plus largement de leur obligation de servir l'intérêt général.

Le Syndicat de l'Architecture s'est prononcé clairement contre cette idée et plus globalement contre toutes les dispositions visant à mettre à mal l'Architecture et les conditions de sa production.

Un toilettage du code de déontologie, oui ! Mais une telle refonte, non !

Béatrice DOLLÉ

SÉMINAIRE D'AUTOMNE

Le 1^{er} octobre, le Syndicat de l'Architecture a répondu à l'invitation de deux de ses adhérents qui ont organisé une journée de débats, au Mans. Il s'agissait de notre « séminaire d'automne » annoncé dans la précédente édition du journal.

L'occasion de faire le point sur les actions militantes qui sont menées actuellement par le Syndicat de l'Architecture, mais aussi de donner la parole à Patrick COLOMBIER qui a été son président pendant près de 20 ans et qui nous a fait l'honneur d'un récit « historique » de notre syndicat (voir article page 10). Nos échanges se sont prolongés pendant notre promenade le long des berges de la Sarthe et au cours d'une petite incursion au cœur de la ville historique.

Mais ces rencontres ont essentiellement eu pour cadre un bâtiment récemment rénové dans l'objectif d'abriter un espace de diffusion et d'exposition dédié à tous les métiers qui participent à l'aménagement du cadre urbain.

Merci à sa Directrice Estelle GUIVARCH, à Marie-Aline ROUSSEAU adjointe au Maire du Mans et en charge de la nature en ville et de la qualité architecturale, à Anne FROIDEVAUX du CAUE de la Sarthe, toutes invitées par l'agence PHARO que nous remercions également, et qui étaient présentes pour accueillir le Syndicat de l'Architecture et évoquer les particularités de la politique architecturale et urbaine au cœur du territoire sarthois.

En effet, le Mans Métropole s'est dotée d'une structure dénommée « La Fabrique, rêves de ville ».

Il s'agit d'un lieu permettant de s'informer, découvrir, échanger, débattre et se former autour des thématiques liées à l'Architecture, l'urbanisme, le paysage et le développement durable.

Les actions mises en place visent à réunir des activités, des personnes et des projets pour tisser des liens et des passerelles autour de la construction du cadre de vie. Elles sont destinées aux professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, aménageurs,...), aux étudiants, au jeune public (scolaires, collégiens, lycéens), aux habitants, aux élus et associations.

La Fabrique réunit un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs : le CAUE de la Sarthe, l'association des architectes de la Sarthe, le Mans Université, l'école des Beaux-Arts (ESAD TALM), l'architecte des bâtiments de France, les compagnons du devoir, les services de la ville (Éducation, Tourisme et Patrimoine, Urbanisme, ...), FIBOIS, etc. Plus récemment, des contacts ont été établis avec le Conseil de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire, GEP Atlantique, la Maison régionale de l'Architecture, l'ARDEPA, etc.

Porteurs de projet et partenaires définissent au sein d'un Comité de Pilotage la programmation du lieu, à ce jour essentiellement tournée vers des actions pédagogiques scolaires, des expositions, des visites guidées, des ateliers, des résidences d'Architecture, des conférences, des permanences de conseils en Architecture et paysage auprès des particuliers, de la formation professionnelle et de la concertation.

Rémi HERSANT



PHARO, SCOP D'ARCHITECTES ET URBANISTES AU MANS

Comme sûrement beaucoup d'architectes, Rémi HERSANT et Fabienne PAUMIER, après une expérience (de 17 et 26 ans) d'exercice solitaire de la gouvernance d'une entreprise d'Architecture, ont éprouvé le besoin de partager !

Ils avaient chacun ce désir utopique correspondant à des convictions sociétales et humanistes.



Rémi HERSANT



Fabienne PAUMIER



...et la SCOP PHARO

Plus que partager, il s'agit de coopérer, de mettre l'intelligence collective au service de la créativité. Il-elle ont donc créé la SCOP « PHARO » en 2019, par fusion et transformation de leurs entreprises respectives. Leur volonté déterminée leur a permis de dépasser les obstacles rencontrés à tous les étages ainsi que le coût de l'opération. La réussite était basée sur l'adhésion de l'équipe au projet et son engagement déjà existant au sein des 2 agences.

De salarié, il faut se projeter associé, découvrir ce qu'est « entreprendre », pour développer une stratégie d'entreprise, basée sur des valeurs adoptées démocratiquement.

Le mouvement des SCOP par ses Unions Régionales propose un accompagnement pas à pas pour cette aventure. Ainsi, les principes de gouvernance coopérative,

de statuts juridiques et de gestion ont été présentés à toute l'équipe par un délégué régional dédié.

Outre l'intention « politique » affichée par ce statut de SCOP, les objectifs de cette fusion-transformation étaient les suivants :

- Devenir une agence importante sur la place du Mans pour prétendre à des concours et des commandes dont les enjeux échappent aux petites agences (Concours, projets de plus grande envergure...).

- « Il n'y a pas de petit projet, il n'y a que de l'Architecture » : c'est pouvoir travailler toutes les échelles de projet et surtout ne pas être cantonné à un type de commande.

- Un effectif entre 12 et 15 permet en interne une équipe aux profils complémen-

taires : 7 architectes, 2 dessinateurs, 2 économistes-OPC, 2 assistantes de direction.

- Créer une émulation dans une équipe de salariés-associés pour pérenniser l'agence ici au Mans, agissant dans un secteur géographique limité à 2h de transport maximum.

Des ateliers participatifs animés avec des méthodes de facilitation ont permis de valider les valeurs de l'agence, qui sont le support de la stratégie de l'entreprise en matière de candidatures, d'alliance, de communication, de formation et de pratiques de projet :

- **L'éthique** : pas de spécialisation (y compris les petits projets), transparence et honnêteté, méthode structurée et rigoureuse, théoriser et prendre de la hauteur, savoir se remettre en question et aussi être fiers de la production.

■ **L'engagement** : conscience de l'impact de l'Architecture dans la société et en particulier au plan environnemental. Implication pour développer les modes de conception sobres, pérennes, écologiques, économes, inscrits harmonieusement dans le contexte, inventifs..., exigence d'un travail de qualité pour une architecture de qualité. S'entourer des meilleures compétences d'acteurs qui partagent nos valeurs.

■ **L'humanisme** à tous les niveaux du processus de projet : l'intelligence collective et la confiance bases du travail en interne et aussi avec les maîtres d'ouvrage, cotraitants, entreprises... Développer les démarches participatives où chacun est actif et force de proposition.

■ **L'esprit coopératif** : rester humbles et soudés autour de la SCOP, développer la transdisciplinarité, les ateliers de projet, la réflexion sur le « message PHARO » en lien avec l'actualité mais aussi avec le leg de l'histoire de l'architecture.

Qu'est-ce qu'une SCOP ?

Considérée faisant partie de l'économie sociale et solidaire, elle n'en est pas moins une entreprise « normale » travaillant dans le système marchand, et respectant les règles de concurrence. Elle peut prendre la forme d'une SARL ou d'une SAS.

Dans le système capitaliste classique, elle se différencie par les principes de partage du pouvoir et des résultats financiers. À l'assemblée générale annuelle, chaque associé bénéficie d'une voix pour voter quel que soit le capital détenu. Les décisions stratégiques de l'entreprise, l'approbation des comptes, la répartition du résultat et l'élection de la gérance sont soumises à l'approbation des associés : « une personne = une voix ».

La répartition du résultat est parfaitement encadrée par le statut des SCOP : 16% minimum est placé en réserve, 25% minimum versé en participation (pour tous les salariés même non associés), et 30% maximum distribué en dividendes pour les associés. Les réserves et la participation échappent à l'impôt sur les

sociétés, à condition de prévoir un plan d'investissement (pour les réserves).

La participation est bloquée 5 ans pour ne pas être imposable. PHARO a fait le choix de ne pas distribuer de dividendes, car tous les membres de l'équipe sont associés ou en cours de l'être. La part mise en réserve permet d'asseoir financièrement la jeune SCOP qui s'est endettée à sa création pour 7 ans. Chaque année, un « réviseur » agréé par le réseau des SCOP vient viser les comptes pour s'assurer, entre autres, que la société mène réellement une vie coopérative. C'est en effet à cette condition que les avantages fiscaux sont accordés aux SCOP

Qu'est-ce que la vie coopérative ?

Peut-être que des agences d'Architecture, sans être en SCOP, partagent et échangent sur les valeurs, les décisions stratégiques, et même le chiffre d'affaires, le résultat. Ces agences sont sûrement prêtes à franchir le pas pour adopter le statut de SCOP ! En effet, nos métiers de créativité donnent souvent lieu à des ateliers de projet où chacun peut exprimer son opinion sur le développement des partis architecturaux. La vie coopérative reprend les mêmes principes d'échange, de brainstorming, d'organisation des idées et de décisions prises au consensus, au consentement ou au vote, en intégrant tous les métiers : assistantes, dessinateurs, économistes... Pour cela, il faut faire en sorte que l'équipe soit soudée, même s'il existe des désaccords. Il faut savoir s'écouter, il faut pouvoir renoncer, mais toujours dans l'esprit des valeurs validées par tous et dans l'intérêt de la SCOP. La gérance est élue pour veiller au respect de l'application des grandes directions prises en assemblée générale, et communique régulièrement dans l'année sur la gestion de l'entreprise.

Pour créer cette cohésion, et ce même avant la signature des statuts, PHARO organise des événements mettant en mouvement toute l'équipe :

■ L'apéro de rentrée en septembre pour accueillir maîtres d'ouvrage, cotraitants, partenaires, entreprises. Orchestre,

buffet, expo, intervenants..., animent ce moment convivial empreint des valeurs de l'agence.

■ Voyage ou sortie culturelle, architecturale intégrant tous les membres de l'équipe.

■ Ateliers de revues de projets hebdomadaires.

■ Information interne sur les événements culturels et archi en lien avec notre profession.

■ Implication dans des associations et organismes en lien avec la profession.

Après 3 ans d'existence, le pari est gagné :

■ PHARO est connu pour ses engagements grâce à une communication sur les réseaux sociaux, mais aussi ses actions et ses projets. (Rémi HERSANT et Fabienne PAUMIER sont engagés à la Maison de l'Architecture des Pays de la Loire, au CA de Fibois, au CA de l'Union Régionale des SCOP, au Syndicat de l'Architecture, à l'association des architectes de la Sarthe).

■ PHARO est retenu régulièrement à concourir en marchés privés et publics, et sollicité directement pour des projets d'envergure variés et sur tous types de programmes.

■ Les résultats sont là, et on déjà permis de distribuer de la participation.

■ L'équipe est stable, soudée et heureuse de travailler ensemble.

Pas d'angélisme cependant...

Les mêmes difficultés que pour beaucoup d'autres agences se posent..., et les postures pour y faire face sont aussi compliquées...

C'est aussi pourquoi Fabienne PAUMIER et Rémi HERSANT sont persuadés que le Syndicat de l'Architecture a un rôle majeur à jouer pour créer du débat, animer le dialogue social et défendre l'Architecture au plan politique, national et international.

Fabienne PAUMIER

Souvenez-vous ! Nous vous avons interrogé(s) : « Être architecte, pour vous, c'est quoi ? »

Vous avez été nombreux à nous répondre et parmi toutes les propositions reçues des uns et des autres, alors que nous étions encore englués dans ce confinement dont personne ne voyait plus la fin, vos définitions témoignent par leur pertinence, combien nous attachons tous une qualité particulière, voire singulière à notre profession d'architecte.

Et si c'était l'occasion de la faire partager, la dire et répéter haut et fort pour faire entendre nos voix !

«être architecte»

C'est créer, organiser, proposer, transmettre... Ne pas s'arrêter

C'est écouter, expliquer et convaincre

C'est inventer chaque jour des espaces à vivre

C'est prendre soin des villes

C'est créer des émotions

C'est savoir analyser et synthétiser

Ce n'est pas qu'une garantie décennale

C'est pouvoir encore rêver...

C'est être garant d'un savoir-faire

C'est être exigeant

C'est mettre en espace des lieux de vie communs

C'est savoir écouter

C'est être méticuleux

C'est donner à penser

C'est une responsabilité

C'est un engagement

C'est avoir du cran

C'est savoir rentrer dans les conversations urbaines

C'est avoir de la discipline

C'est avoir l'esprit de synthèse et

pouvoir apporter une vision, une réponse globale

C'est mettre en espace des lieux de vie communs

C'est révéler le vivant

C'est transformer notre environnement

C'est imaginer un futur toujours meilleur

C'est être soucieux du bien-être du plus grand nombre et des ressources de plus en plus rares

C'est apprendre tous les jours

C'est s'insurger quand il le faut

C'est être passionné

C'est permettre à l'homme d'habiter en poète

C'est prendre soin

C'est être à l'articulation des savoirs

■ Vous pouvez retrouver nos trois émissions « être architecte » sur notre site internet www.syndicatdelarchitecture.com

■ Pour celles et ceux, (architectes ou non), qui souhaiteraient écrire pour défendre les valeurs sociales et culturelles de l'Architecture, ou tout simplement défendre la qualité architecturale, vous pouvez nous envoyer vos articles, vos sujets, vos billets d'humeur ! administration@syndicatdelarchitecture.com

■ Nous vous invitons également à rejoindre le Syndicat / adhésion en ligne, toujours sur le site !

Nous préparons activement un nouvel événement qui sera en lien avec nos émissions « être architecte », produites par Tema.Archi et diffusées pendant la période COVID.

HISTOIRE (COURTE) DU SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE

À l'automne 1975, Jean NOUVEL a repris contact avec plusieurs confrères, qu'il avait connus étudiants, à la fin des années soixante, aux ateliers extérieurs, (il s'agissait d'un atelier alternatif à ceux du quai Malaquais, un atelier qu'on pouvait clairement situer politiquement « à gauche »). Certains, comme lui, avaient été lauréats de ces Programmes d'Architectures Nouvelles (les PAN) lancés par le tout nouveau Plan Construction... Jean NOUVEL, leur propose donc une rencontre chez Pierre SORIA, afin de créer un groupe pour parler politique architecturale, Plan Construction, urbanisme de zoning et représentation professionnelle...

L'habitude est vite prise de se réunir très régulièrement pour débattre des problèmes de la profession.

Michèle CHAMPENOIS, journaliste au Monde, intéressée par ce mouvement naissant, prend contact, par l'intermédiaire d'Odile FILLON qui était alors la compagne de Jean NOUVEL et journaliste à Architecture d'Aujourd'hui.

Il lui est exposé toutes les colères et frustrations ressenties par cette jeune génération d'architectes qui revendiquait déjà la suppression de l'Ordre des Architectes, et reprochait aux premiers POS qui venaient tout juste d'apparaître, une partition néfaste du territoire : avec ce zoning qui séparait habitat collectif, pavillonnaire, zones d'activités, etc...

Quelques jours plus tard paraît en deuxième page du Monde un article au titre provocateur « Non aux POS » et de citer les quelques audacieux qui constituaient alors le groupe.

C'était en mars 76, et ce groupe constitué alors de 76 architectes s'est dénommé tout simplement « MARS 76 ».

Dans la foulée, le Directeur de l'Urbanisme invite quelques-uns à discuter dans son bureau, mais cette entrevue n'a rien donné car personne n'a rien voulu lâcher. En revanche cet article a provoqué une mobilisation incroyable.

Du jour au lendemain, la notoriété du mouvement s'est accrue (et très vite ses effectifs également) si bien qu'en 1978 Claude GUISLAIN, architecte encarté au parti socialiste, a sollicité certains des membres de MARS 76 pour

discuter de leurs positions dans le cadre d'une réunion qu'un groupe intitulé « socialisme et cadre de vie » organisait à Nantes et à laquelle devait assister François MITTERAND.

Jean NOUVEL, Martin ROBAIN et Patrick COLOMBIER se sont rendus à ce rendez-vous. Le mouvement regroupait déjà bien plus d'architectes que « socialisme et cadre de vie » mais cet intérêt du parti socialiste était l'occasion de mieux faire entendre des revendications pour l'Architecture dans une période qui précédait les élections de 1981.

Très vite est venue l'idée de créer un syndicat et de l'appeler « Syndicat de l'Architecture ». Celui-ci associerait aussi bien des architectes que des compétences extérieures ayant un intérêt à agir pour cette discipline.

Dans le train du retour, et pour ne pas limiter la réflexion à un mouvement uniquement socialiste, il a été décidé de rencontrer ceux qui paraissaient être les porte-paroles des communistes, à savoir l'AUA installée à Bagnolet.

Jean TRIBEL, son président d'alors, a organisé ce rendez-vous en mars 1978. Tous les associés étaient présents, probablement curieux de voir la tête de ces agités qui faisaient beaucoup parler d'eux ! C'était quand même assez drôle de constater que les dits associés n'étaient pas l'officine du parti communiste comme on présentait alors l'AUA, mais que s'y

côtoyaient communistes, socialistes, PSU et même cathos de gauche militants !

Parmi eux, Henri CIRIANI dont on ne savait pas grand-chose a semblé le plus intéressé et l'AUA a accepté d'épauler ce jeune « Syndicat de l'Architecture » et relayer ses revendications.

Le premier numéro du journal paraît donc en novembre 1978

Peu de temps après, Jean NOUVEL propose d'organiser une consultation internationale que l'on nommera « Contre Projet des Halles » en opposition au projet d'aménagement retenu dont beaucoup dénoncent la médiocrité.

Grâce à l'aide de Jack LANG, est constitué un jury dont Philip JOHNSON est président et avec la participation de Diana AGREST, Kasuo SHINOARA, Carlo AYMONINO, Roland BARTHES, François BARRE, Henry LEFEBVRE, Bruno ZEVI, Haigh BECK, Marc EMERY, Thomas MALDONADO, John DIXON, Henri CIRIANI, Jean NOUVEL, Pierre SORIA et Patrick COLOMBIER !

Le succès est énorme puisque parviennent pas moins de 600 projets, en provenance du monde entier.

Une expo est organisée boulevard Sébastopol, dans des locaux mis à disposition par le patron de la FNAC (lui-même membre actif !)

Le Syndicat de l'Architecture a désormais plus de 700 adhérents, et des représentations régionales se constituent un peu partout, ce qui conduit même à créer une fédération.



Au Syndicat de l'Architecture 1985.

Dès lors, la lutte de pouvoir peut commencer et Jean NOUVEL, Architecture Studio, Claude GUISLAIN, Claude DAMERY s'appuient sur le Syndicat girondin et celui du Nord pour prendre le contrôle du Syndicat au niveau national. Lors du congrès qui se réunit à La Rochelle fin 1979, les « girondins » l'emportent sur les « jacobins ». Ont suivi quelques années sans plus guère d'actions majeures, plus de manifestations, plus de publications. Les combats internes puis la distance prise par Jean NOUVEL et Architecture Studio entraînés au loin par la réalisation de l'Institut du Monde Arabe auront raison de cette première vie du Syndicat de l'Architecture qui s'éteint en 1986.

Peut-être est-ce aussi qu'à cette époque, dans ces années 80, l'Architecture en France a traversé une belle période et qu'il y avait moins de raisons de s'indigner. La MIQCP avait alors pour Président Jean MILLIER, un type formidable, un Ingénieur Général des Ponts et Chaussées qui adorait l'Architecture et qui s'est battu contre la politique des « modèles » qui sévissait pour la conception des lycées, des collèges, des hôpitaux etc... Il a organisé une grande réunion au Ministère (l'Équipement à l'époque), où étaient invités toutes les grandes entreprises et les grands groupes du BTP. Ils disaient « mais non Monsieur le Président, vous ne pouvez pas nous enlever ça, moi, par exemple, je

fais une vingtaine de lycées par an, c'est important pour nous... » Jean MILLIER a insisté « non c'est terminé tout ça, désormais on va faire des concours ! ». Et c'est ce qui s'est passé.

Grâce à la MIQCP, de jeunes et talentueux architectes ont pu accéder aux concours et avoir l'audace de les gagner. Bon d'accord, ils sont devenus des mandarins, mais ils restent bons, oui ils restent bons !

Donc après ces quelques 15 années de mise en sommeil de l'action militante du Syndicat, l'idée de recréation a été suggérée en 1996 par Christian RAULET, De la rencontre de plusieurs anciens, le Syndicat de l'Architecture va donc renaître mais cette fois sous la forme d'un vrai syndicat, représentatif de la profession.

Il se recrée autour de Patrick COLOMBIER et grâce au précieux concours de Christian RAULET bien sûr (c'est lui l'auteur de notre belle Charte), de Jean-Paul SCALABRE, mais aussi d'Olivier ARENE qui a été un co-fondateur de l'agence 234 et de Jean-François CHESNAIS qui joue un rôle majeur dans la nouvelle forme du Syndicat pour que son statut permette de tenir un vrai rôle de Syndicat patronal.

Mais quand même, il a fallu attendre deux ans, et obtenir l'appui de la Ministre Catherine TRAUTMAN pour qu'il soit enfin reconnu par le ministère du Travail, comme un véritable syndicat...

Après avoir vainement tenté de faire disparaître l'Ordre des Architectes,

le Syndicat cherche à contester les poursuites entamées par l'Ordre contre les architectes qui refusent de produire leurs déclarations de revenus, (sur la base desquels était le montant de la quotisation ordinale). C'est un échec, mais par la suite le Syndicat de l'Architecture propose à l'Ordre de collecter une cotisation forfaitaire et donc identique pour tous les architectes. Il finira par le faire et pourra constater que ces cotisations rentrent bien mieux qu'à l'époque des conflits qui lui faisaient dépenser beaucoup d'argent en procédures de recouvrement

En 1999 François BARRÉ, alors directeur de l'Architecture, va entamer un long processus devant mener à une réforme profonde de la loi sur l'Architecture. Plus d'une vingtaine de réunions sont organisées avec tous les représentants de la profession et toutes les grandes associations. Mais faute de soutien ministériel, François BARRÉ, démissionne en 2000 laissant inachevée cette réforme que personne ne reprendra.

Cette période a cependant permis de nouer un dialogue avec l'Ordre des architectes, avec le président MAIGNAN dans un premier temps, puis avec Jean-François SUSINI qui lui succède en 2000. Lorsque le Syndicat produit un document sur la réforme de la représentation professionnelle, proposant un Ordre chargé seulement du tableau et qui regrouperait ses services en région avec ceux des Syndicats dans une Maison de l'Architecture ouverte à tous. Chacune présenterait des expos au rez de chaussée, et abriterait syndicats et CAUE dans les étages... Jean François SUSINI s'y oppose formellement. Cependant, plus ouvert au dialogue que ses prédécesseurs, il comprend dans le même temps l'intérêt qu'il y aurait à consacrer des relations entre l'Ordre et les deux syndicats. Il imagine que les actions internationales pourraient servir de base à ce rapprochement. Il propose donc de créer le Conseil pour l'International des Architectes Français (CIAF). Cette association verra le jour en 2001, le 11 septembre ! pour être précis...

Dès lors les représentants de la profession, l'Ordre et les deux syndicats

ont accès au Conseil des Architectes d'Europe à Bruxelles (CAE) ainsi qu'aux activités de l'Union Internationale des Architectes (UIA), le CIAF devenant la représentation française auprès de cette organisation.

Tout cela a relativement bien fonctionné jusqu'à l'année 2021 où l'Ordre, sous prétexte qu'il dépensait soi-disant trop d'argent dans l'affaire, a mis fin à l'activité du CIAF. Désormais les syndicats sont toujours invités à participer à l'international, mais il ne leur est plus dévolu qu'un modeste strapontin.

Puis le Syndicat de l'Architecture a proposé une réforme profonde du permis de construire qui s'inspirait de pratiques courantes dans le monde entier. L'Architecture et les architectes s'en seraient mieux portés mais le poids des habitudes fait que rien n'a réellement changé. Pire, le permis de construire tel que réformé aujourd'hui est un chemin de croix, pour ne pas dire une insulte à l'intelligence ! En janvier 2004 le Syndicat de l'Architecture a co-écrit avec l'Ordre et l'UNSA le « Livre Blanc des Architectes » qui contenait 30 belles propositions.

Patrick COLOMBIER qui a présidé le Syndicat de l'Architecture pendant 19 ans, se rappelle tous les combats qui ont été menés... parfois avec le soutien de certains politiques, les nombreuses lettres qu'il a adressées à tous les Ministres successifs, ça prend du temps mais ce n'est pas si compliqué et de toute façon ils ne répondent jamais ! L'impossible éradication des procédures toxiques associant conception et construction, (PPP, Marchés globaux) est un bon exemple de la revanche que les grands groupes ont obtenue ensuite pour se consoler de la fin des modèles.

Nos politiques aveugles et sourds....

Patrick COLOMBIER se souvient ainsi qu'en 1974, certains lauréats du PAN ont été reçus par GISCARD qui leur a demandé quelles alternatives proposer à la maison individuelle, mais 15 jours après il lançait la politique des Français tous propriétaires ! ça a été un massacre et ça continue.

Les lotissements c'est atroce, pour les architectes mais aussi pour les gens qui les habitent et doivent assumer deux voitures car ils habitent loin de tout

et vivent pendant des années dans des logements pas finis et souvent difficiles à revendre...

Idem pour le logement social qui est construit désormais majoritairement par des promoteurs privés en cheville avec ces majors du BTP qui savent tout faire, ils savent faire des plans, suivre les chantiers, pourquoi s'embarrasser d'architectes ?

Aurait-on déjà oublié toutes les préconisations émises par notre ami François LECLERCQ et qu'il nous avait si bien exposées en juin 2021 à la Grande-Motte ? Ce rapport avait été commandé par la Ministre du Logement, Emmanuelle WARGON, risque t'il d'être enterré comme la carrière de la Ministre qui l'a initié ?

Rien ne change, notre profession reste la cible privilégiée des majors du BTP et des AMO qui pullulent. Notre combat pour l'Architecture ne s'arrêtera jamais. Il faut que nous soyons nombreux à le porter.

Patrick COLOMBIER

L'ARCHITECTURE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

HOMMAGE

Renée GAILHOUSTET a reçu le Grand Prix d'Honneur du ministère de la Culture ce 13 octobre. Cette distinction survient après qu'elle ait reçu la médaille d'honneur de l'Académie d'Architecture en 2018, le prestigieux Grand Prix d'Art de Berlin et cette année le non moins prestigieux Prix de l'Architecture de la Royal Academy of Arts de Londres... et alors qu'elle a 93 ans.

En 2022, sa première œuvre, la tour Raspail à Ivry sur Seine, a été inscrite au Monuments Historiques. Cette même année, le Liégar, également à Ivry sur Seine, a reçu le Label Architecture Contemporaine Remarquable.

La Maladrerie à Aubervilliers avait aussi obtenu ce label Architecture Contemporaine Remarquable en 2008 mais malgré cela, cet ensemble de 900 logements est aujourd'hui

menacé par le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain qui envisage des démolitions partielles, la création d'une voirie introduisant la voiture dans ce quartier totalement piétonnier et la fermeture de nombreux cheminements ouverts au public sous prétexte de résidentialisation.

L'Architecture de Renée GAILHOUSTET possède également cette particularité d'être défendue par ceux qui

l'habitent, or les associations et les habitants de la Maladrerie refusent ce projet. Ils ont déposé une demande d'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

En Architecture, il faut durer...

Renée GAILHOUSTET a fermé son atelier en 2001 parce qu'elle n'avait plus de commande (l'Atelier Jean RENAUDIE avait

fermé en 1985 pour les mêmes raisons). C'était l'époque du retour à la façade et cette Architecture qui démontrait que les entreprises pouvaient construire mieux et moins cher avait fortement inquiété les grandes entreprises.

À l'Île de la Réunion, après une opération de 198 logements sociaux à laquelle elle m'associa, nous fûmes clairement « interdits de construire » dans l'île par les entreprises qui se répartissaient les marchés et elles déclarèrent aux maîtrises d'ouvrage public (l'un d'eux me le confirma) qu'elles ne répondraient à aucun appel d'offres où apparaîtraient nos deux noms.

L'Architecture n'est pas un sport de combat mais une guerre dans laquelle les intérêts des uns sont diamétralement opposés aux plaisirs d'habiter des autres. « L'Architecture n'est pas innocente » avait l'habitude de rappeler Jean RENAUDIE.

Ce qui importe c'est que l'Architecture de Renée GAILHOUSTET apparaisse aujourd'hui comme toujours contemporaine parce qu'elle parvient à associer les préoccupations écologiques d'aujourd'hui avec le plaisir de vivre dans un habitat collectif dans la ville et qu'elle souligne l'importance de l'Architecture dans la proposition d'espaces et d'organisation du vivre-ensemble. L'Architecture de Renée GAILHOUSTET montre également où se situe l'engagement de l'architecte dans sa quête formelle.

La réhabilitation est devenue un « enjeu majeur » de l'Architecture mais il faut que cet enjeu trouve des moyens pour qu'il puisse devenir réalité. L'Architecture de Renée GAILHOUSTET s'est essentiellement exprimée dans le logement social.

Souvent les bailleurs sociaux n'ont pas entretenu les bâtiments. Aujourd'hui ils se trouvent rattrapés par des désordres qui affectent le béton, les menuiseries et doivent assumer les différentes remises aux normes. Face à ces travaux les bailleurs sociaux n'ont plus de moyens, les loyers ne peuvent être augmentés indéfiniment. La solution de vendre ces logements alors que ce sont les loyers qui ont payé leur construction pose quelques problèmes d'éthique et d'équité.

La réhabilitation est devenue un marché fructueux. La multitude des nouvelles



Le LIEGAT à IVRY sur SEINE – Renée GAILHOUSTET © Serge RENAUDIE.

normes et l'obtention des subventions dépendant des nouvelles performances thermiques ont produit des caricatures de solutions techniques.

Les entreprises, dont le savoir-faire s'est réduit à la pose de produits industriels, disposent d'un panel de solutions toutes faites qui contredisent la manière dont cette Architecture avait été construite. Les bureaux d'études, et nombre d'architectes, ayant subi la même déperdition des savoirs, leur emboîtent le pas. Le PVC vient remplacer les fenêtres en bois, les terrasses plantées sont remplacées par des nappes de dalles sur plots, etc, etc. Toute réhabilitation qui veut être respectueuse de l'Architecture doit travailler avec des « artisans du patrimoine » dont les prix explosent les budgets.

Lors de son discours, la ministre, Rima ABDUL-MALAK, a souligné l'importance de la réhabilitation dans le travail des architectes mais encore faudrait-il que cette réhabilitation puisse être réalisée dans le respect de l'Architecture.

Des suggestions :

Aujourd'hui l'Architecture contemporaine remarquable a besoin de plus qu'un label, elle nécessite des moyens financiers. Je suggère qu'un fond soit abondé par les majors du BTP afin d'apporter ces moyens aux réhabilitations de l'Architecture contemporaine remarquable.

Pour assurer la qualité des réhabilitations de l'Architecture contemporaine remarquable, je suggère qu'une commission soit créée, sous les auspices de l'Académie d'Architecture et en lien avec le réseau des Architectes des Bâtiments de France, pour examiner les cas litigieux. Les architectes et leurs ayants-droits pourraient ainsi demander qu'un projet de réhabilitation puisse être examiné avant que les appels d'offre soient lancés. Cette disposition pourrait conforter l'avis que doit donner l'Architecte des Bâtiments de France sur les projets de réhabilitation de l'Architecture contemporaine remarquable.

Serge RENAUDIE

VOYAGE-FORMATION DU SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE ON REMET ÇA !

Devant le succès rencontré par notre première édition dans le grand Est, qui s'est tenue tout début juin 2022, nous avons été vivement encouragés à organiser une nouvelle session de formation QEB en 2023.

Cette fois, nous inaugurerons l'été puisque les dates retenues sont les 22 et 23 juin 2023 ! Et à nouveau les deux jours de formation seront suivis de l'AG dont la date est fixée au 24 juin 2023



Le thème choisi sera moitié théorique moitié pratique puisqu'il s'agit de :

CONSTRUIRE EN TERRE AUJOURD'HUI

Avec pour une base théorique sur la terre crue, les caractéristiques du matériau et détaillant ses utilisations variées dans l'Architecture traditionnelle et contemporaine, ainsi que dans la rénovation. Et une partie pratique composée d'un test Carazas et de mises en œuvre des différentes techniques.

Nous serons accompagnés dans cette formation par :

AMÀCO, l'expert des matériaux bio-géo-sourcés pour la construction

Le lieu : bien sûr Les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau, précisément à Villefontaine (à 25 mn de Lyon en train).

Il s'agit donc de 14 heures (2 jours) de formation structurée, labellisée, qui est prise en charge par l'OPCO-EP et le FIF-PL

Le coût exact et le déroulé précis sont encore en discussion. Ces informations vous seront communiquées dès que nous aurons abouti, mais nous savons déjà que le nombre de participants est limité alors réservez les dates du 22 au 24 juin dans vos agendas et faites-nous savoir le plus rapidement possible que vous êtes intéressé par un mail adressé à administration@syndicatdelarchitecture.com



Reine SAGNES



Les Grands Ateliers
à VILLEFONTAINE
– F. LIPSKY et P. ROLLET
© J.Ph. DONZÉ.



Amàco se présente comme un centre de recherche, d'expertise et de formation pour l'Architecture contemporaine. Il vise à valoriser les matières brutes ou peu transformées comme le sable, la terre, l'eau, le bois, la pierre ou les fibres végétales afin d'encourager une construction en adéquation avec l'homme et le territoire. Les formations continues reposent sur des contenus et méthodes pédagogiques confrontant les différentes natures, fonctions et utilisations des matières brutes ou peu transformées dans le domaine de la construction. À partir d'une approche transdisciplinaire, les stagiaires sont invités à prendre conscience des liens qui existent entre la matière qui compose le monde, les autres et le soi. En laissant la matière s'exprimer, en la manipulant, il leur est proposé de lier la conception avec la réalisation, leur vision du monde avec une mise en pratique. Ces échanges avec la matière permettent la création de méthodes et contenus pédagogiques visant à développer leur créativité autour de la matérialité dans la construction. Cet ensemble est guidé par des influences multiples telles que le territoire, le matériau, l'environnement économique, culturel et social, le climat, le temps, les sensibilités personnelles, les sensations corporelles, etc., dans le but de répondre aux enjeux de la construction durable contemporaine.



UNE PERMANENCE DE CONSEIL À VOTRE SERVICE

Depuis sa création, la permanence a produit plusieurs centaines d'heures de conseil personnalisé auprès des adhérents du Syndicat de l'Architecture sur des thèmes tels que :

- Statut juridique de l'entreprise
- Statut social du dirigeant
- Stratégies de développement
- Gestion financière
- Gestion des partenaires (co-traitance, sous-traitance), contrats et contentieux
- Organisation de la production

Il s'agit également d'aider les créateurs d'entreprises à optimiser le fonctionnement de l'agence dès le démarrage.

EN PARTENARIAT AVEC

- **Sophie SZPIRGLAS** qui dirige depuis 1996 la société **MÉTHODUS**, conseil auprès des entreprises de maîtrise d'œuvre.
- **ECHELLE I**, qui propose une permanence de conseil aux jeunes entreprises ayant intégré ce dispositif d'aide à la création et au développement.

MAIS CE N'EST PAS TOUT...

Le Syndicat de l'Architecture répond aussi à vos questions plus spécifiquement d'ordre social et contractuel par l'intermédiaire de **Sébastien GRISCELLI** qui partage son expérience en tant que Directeur des Ressources Humaines et spécialiste du paritarisme.

N'hésitez pas à nous interroger et à solliciter un rendez-vous !

Toutes les demandes sont à adresser par mail à : contact@syndicatdelarchitecture.com

Profitez-en pour nous rejoindre :
Adhérez au Syndicat de l'Architecture,
et bénéficiez de ses services et de son réseau.

Nom Prénom Date et lieu de naissance : le/...../..... à
Adresse N° SIRET

Téléphone Adresse mail

**J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et à la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle.
Je Souscris à l'abonnement annuel du trimestriel Le Journal du Syndicat de L'architecture (Facultatif).**

Barème cotisation annuelle :

Employeurs : 180€ Prélèvement automatique 15 € par mois
Primo-adhérents pendant 3 ans : 50€ Auto Entrepreneurs et non Employeurs : 50€ Honoraires Retraités actifs : 50€

Abonnement au journal :

Abonnement annuel pour 4 numéros 16€ Signature : À , le/...../.....

À réception de votre règlement nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours – administration@syndicatdelarchitecture.com

INTERNATIONAL



Eric WIRTH © Lionel DUNET

ÉRIC WIRTH... IN MEMORIUM

Éric WIRTH, conseiller ordinal et membre du conseil de l'UIA nous a quittés brutalement.

Éric était un beau personnage, son investissement pour la profession était profond c'est-à-dire raisonné et puissant.

Il fut président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Aquitaine en 2013. Son aura à ce poste le conduisit à créer une liste pour les élections au Conseil National. Le succès le porta à la vice-présidence en 2017. Avec Denis DESSUS, Il parvint alors à construire une équipe avec les vingt-quatre conseillers nationaux.

Une des marques importantes de l'action d'Éric est l'absence totale de sectarisme. Il travaillait pour la profession, avec conviction, détermination, mais avec tous. Il ne recherchait pas, comme beaucoup, le pouvoir pour lui-même, il se battait pour le pouvoir de faire.

Il travaillait avec les syndicats d'architectes donnant à chaque institution sa place, n'acceptant pas de scission entre les personnes qui se battent pour la profession.

Ces dernières années, son travail s'est beaucoup concentré sur les actions internationales.

Il découvre les organismes internationaux de la profession et se passionne pour l'Union Internationale des Architectes : l'UIA. Il est élu conseiller pour porter une réforme de cette institution. Avec opiniâtreté, avec écoute... Il était en train d'aboutir à une première étape consensuelle mais son départ laisse un vide sidéral.

Lionel DUNET